



Paris, le 15 février 2008 - n° 36/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 7 décembre 2007

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. BOMPARD Jean-Pierre
M. CORDIER Jean
M. COTIS Jean-Philippe
M. DESCOLONGES Pierre-Marie
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. LE CLERQ DE LANNOY Eric
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
CFDT
Banque de France
Directeur général de l'Insee
CESR Ile-de-France
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
CGPME
APCM
MEDEF
CGT-FO
CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. COIFFARD Jean
M. CUNEO Philippe
M. De FOUCAULD Jean-Baptiste
Mme DUSSERT Françoise
M. FRECON Jean-Claude

M. GARAGNON Jacques
M. GUIBERT Bernard
M. HELLER Jean-Luc

M. LOLLIVIER Stéfan
M. MOREL Bernard

Insee
Insee
Insee
Secrétaire général du Cnis
Président du groupe de travail chômage, emploi
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Président de la Commission nationale
d'évaluation du recensement de la population
Insee, Président du Comité du label
Insee
Rapporteur de la de la Commission nationale
d'évaluation du recensement de la population
Insee
Insee

Excusés :

M.	MILLS Philippe	Centre d'analyse stratégique
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LAROSE André	CFTC
M.	MARTEAU Didier	FNSEA
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PASSET Olivier	Centre d'Analyse Stratégique
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Bureau

1. Actualités. (Jean-Philippe Cotis)
2. Point d'avancement du groupe de travail chômage emploi. (Jean-Baptiste de Foucauld)
3. Point sur le RP : bilan de collecte et enquête coût et diffusion. (Jean-Claude Frécon et Jean-Luc Heller)
4. Présentation des résultats du groupe de travail sur les DOM-COM. (Bernard Morel)
5. Présentation de l'avis général 2008. (Philippe Cuneo)
6. Points divers

Introduction

Jean-Pierre Duport, Président du bureau, rappelle qu'une réunion avec les présidents de formations se tiendra après celle du bureau pour travailler à la conception du moyen terme 2009-2013. Cette réunion permettra d'entendre Bernard Brunhes, mandaté par l'Insee sur sa proposition pour apporter son concours à l'élaboration du moyen terme en recensant notamment les attentes des différents acteurs sociaux.

Jean-Pierre Duport salue la présence, pour la première fois au Bureau du Cnis, du nouveau directeur général de l'Insee : Jean-Philippe Cotis. Il mentionne le parcours de ce dernier dans l'administration française ainsi qu'au sein de l'OCDE.

Jean-Pierre Duport présente l'ordre du jour. Il s'agira de faire le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail sur le chômage et l'emploi, ainsi que sur le recensement de la population. Un éclairage sera donné sur les travaux du groupe de travail sur les DOM-COM. Il conviendra ensuite de travailler à la finalisation de l'avis général 2008. A cette occasion le Bureau reviendra sur un certain nombre de sujets ayant alimenté les débats tout au long de l'année.

S'agissant de l'enquête TeO, le Président souligne la nécessité de tenir compte de la décision rendue par le Conseil Constitutionnel. Pour sa part et à titre personnel, il estime que les préfets ont besoin de connaître la réalité du terrain et assure que le fait de mal connaître cette réalité empêchera de nombreux décideurs, notamment les préfets de traiter efficacement les problèmes. Il livre cette réflexion en précisant avoir lui-même été en situation de responsabilité dans un département où les problèmes de discrimination ne sont pas sans importance.

I. Actualités, Jean-Philippe Cotis

Jean-Philippe Cotis fait part de la satisfaction avec laquelle il assiste aujourd'hui à cette réunion. Il rappelle qu'il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du Ministère de l'économie et des finances, à

la Direction de la prévision dont il est devenu le directeur. Il mentionne également les fonctions qu'il a exercées au sein du FMI, ainsi que son expérience en tant que conseiller économique d'Edmond Alphandéry, à l'époque ministre des finances. Il évoque enfin les cinq années passées au poste d'économiste en chef de l'OCDE. Il signale, par ailleurs, avoir été président du Comité de politique économique de l'Union Européenne.

Jean-Philippe Cotis évoque le caractère inattendu de sa nomination à la tête de l'Insee. Il se réjouit de s'être vu confier une aussi belle mission. Néanmoins, il souligne les circonstances difficiles de sa nomination, avec une pensée pour son prédécesseur et ami, Jean-Michel Charpin.

Pour ce qui est des convictions qui l'animent, il se déclare **très attaché à l'indépendance professionnelle de la statistique publique, de même qu'au Cnis et à son rôle** : recueillir les besoins des utilisateurs et organiser le débat ; réduire l'écart entre la mesure statistique et les perceptions ; faire la pédagogie, enfin, de concepts sophistiqués – comme la méthode du nouveau recensement – ou mal compris comme le pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, il constate la nécessité de mettre en place **une nouvelle gouvernance** de la statistique publique pour asseoir son indépendance. Il annonce que des propositions seront faites par la Revue générale des politiques publiques (RGPP), ainsi qu'en interne à l'Insee. Il importe également, selon lui, d'approfondir le rôle du Cnis dans le dialogue social et la révélation de la demande sociale ; l'exercice de moyen terme est important dans ce contexte. Il souhaite, par ailleurs, que le système statistique public puisse tirer les leçons des turbulences récentes. Il constate que l'Insee n'échappe plus au questionnement et à la contestation, après avoir été une des dernières institutions publiques à demeurer sur un « piédestal ». De ce fait, il plaide pour une approche différente en matière de communication et de pédagogie et souhaite que l'Insee s'assure de pouvoir conduire les missions qu'il entreprend et ne se trouve plus en situation de « surextension ».

Jean-Philippe Cotis adresse ses remerciements au président du Bureau du Cnis pour le dialogue constructif qu'il entretient avec le système statistique public, tout en restant vigilant quant à son indépendance. Il remercie également les membres du Bureau pour le temps qu'ils acceptent de consacrer au système statistique public, afin de faire bénéficier ce dernier de leur expérience. Il salue, par ailleurs, l'implication des présidents de formations et de groupes de travail dans un dialogue qu'il sait avoir été complexe et difficile tout au long de l'année.

Jean-Philippe Cotis aborde ensuite les questions d'actualité.

La refonte de la gouvernance du système statistique français

Jean-Pierre Duport fait part de la réponse de Madame Christine Lagarde à la lettre qui lui avait été adressée au sujet de l'inscription dans le droit de l'indépendance du système statistique public. Celle-ci a fait savoir que la réponse serait apportée dans le cadre de la RGPP. Par conséquent, il s'interroge sur le calendrier de la RGPP.

Jean-Philippe Cotis indique que l'échéance initiale de la mi-décembre a été repoussée d'un mois. Il semble en effet que le projet ne soit pas encore finalisé. En ce qui le concerne, il estime que le maintien de l'Insee au sein du Ministère de l'économie et des finances en tant que direction générale constitue une base minimale, de même que le renforcement de l'indépendance de la mission statistique. Il considère que des difficultés de fonctionnement au sein de l'Administration surviendraient immanquablement si l'Insee venait à devenir un établissement public. De fait, il souligne la vocation interministérielle des corps de l'Insee. En outre, il fait observer que les corps de l'Insee constituent les principaux vecteurs de modernisation et d'amélioration de la qualité des personnels dans le domaine économique. Il assure que la qualité des recrutements de l'institution est en partie liée à la diversité des carrières proposées.

Au-delà du maintien de l'Insee au sein du Ministère de l'économie des finances et de l'emploi, il souligne la nécessité d'une indépendance consolidée de la mission statistique. Il avance l'idée d'une haute autorité indépendante, composée d'un nombre réduit de membres. Il assure toutefois que le Cnis continuerait à jouer un rôle important dans cette construction.

Il indique, par ailleurs, que la RGPP ne semble pas avoir pour but de remettre en question la structure décentralisée et fonctionnelle des services publics de la statistique. Il ajoute que les services

statistiques ministériels continueront à opérer, nonobstant quelques redécoupages, regroupements ou réorganisations.

Le projet de règlement statistique européen

Jean-Philippe Cotis fait état de relations tendues entre la Commission et les pays membres. Il explique que l'intervention des juristes de la Commission a mis fin à la cogestion qui avait permis d'avancer vers l'adoption d'un nouveau format. Il observe aujourd'hui une situation de blocage. Toutefois, il estime que certaines problématiques devraient pouvoir être élucidées. Il évoque notamment la question des prérogatives nationales en matière de non-publication des statistiques nationales. Il gage que des compromis seront trouvés pour satisfaire les besoins communautaires sans pour autant ôter tout pouvoir de décision aux États membres. Il s'agira également de garantir des conditions de protection du secret statistique suffisantes en cas d'accès de la BCE aux données individuelles.

Jean-Philippe Cotis souligne par ailleurs que la statistique française diffuse largement les données individuelles d'entreprises mais se montre plus réticente à l'idée de donner accès aux informations concernant les ménages, tandis que les autres États membres se trouvent dans une situation symétrique. De fait, un changement des règles de secret appliquées aux ménages impliquerait une modification de la législation française en matière de confidentialité.

L'enquête emploi

Jean-Philippe Cotis rappelle qu'une nouvelle méthodologie d'estimation du taux de chômage BIT a été présentée à la presse le 12 novembre 2007. Il mentionne également la présentation faite au Cnis, le 30 novembre 2007. Il note une meilleure compréhension des travaux de l'Insee. En outre, il assure que l'Insee tirera les enseignements des difficultés méthodologiques rencontrées. Ainsi, il confirme l'augmentation de la taille de l'échantillon de l'enquête emploi, ce qui mobilisera des moyens importants. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de se pencher sur d'autres aspects du sous-emploi – le taux de chômage n'étant qu'un indicateur partiel - et attend avec impatience les conclusions du groupe « de Foucauld ». L'Insee explore d'ores et déjà une gamme plus large d'indicateurs de chômage, d'emploi et de sous-emploi, afin de retranscrire au mieux les réalités françaises. Jean-Philippe Cotis insiste particulièrement sur la faiblesse du taux d'emploi en France, comparativement aux taux observés dans les pays scandinaves ou anglophones.

La mesure de la diversité et des origines ethniques

Jean-Philippe Cotis souligne que les débats au sein du Cnis avaient été constructifs, aboutissant à un projet d'avis satisfaisant. Néanmoins, le débat public s'est révélé plus tendu, la décision du Conseil Constitutionnel ne contribuant pas nécessairement à clarifier la situation. Il explique que l'Insee s'attachera dès lors à appliquer un principe de précaution, afin de minimiser les risques d'anticonstitutionnalité et de permettre à cette enquête de recueillir un très large consensus. Les questions portant sur la couleur de la peau seront donc supprimées à l'occasion des premiers tests, à titre conservatoire. La Cnil s'efforcera de son côté de donner sa « lecture » de la décision du Conseil Constitutionnel. Dans ce contexte incertain, il convient enfin de garder à l'esprit que l'Insee se trouve confronté à un calendrier de mise en œuvre de l'enquête très serré.

Les réflexions sur la mesure du pouvoir d'achat.

Jean-Philippe Cotis mentionne la Commission présidée par Alain Quinet de l'IGF, la mission parlementaire d'information Muet-Mariton et le souhait du Président de la République de renouveler les indicateurs de pouvoir d'achat. Dans un contexte où les réflexions se multiplient, il met l'accent sur la nécessité de préserver l'intégrité des notions d'inflation et de pouvoir d'achat. Il souligne, par exemple, les difficultés qui seraient associées à l'intégration du prix des logements au sein d'un indice général des prix. Indépendamment d'une certaine complexité, le fait d'agréger ainsi des prix d'actifs à des prix de consommation engendrerait des indices de prix marqués par une volatilité accrue. En outre, pourquoi dans ce cas ne pas inclure également le prix des actions et obligations ? Il s'agira de répondre à la demande sociale sans pour autant perdre de vue les « fondamentaux », afin de préserver les possibilités de communication à long terme.

Débat

M. le Président salue la volonté du nouveau Directeur Général de l'Insee de reprendre la tradition de transparence de son prédécesseur. Il ajoute qu'il a indiqué à Jean-Michel Charpin, lorsque celui-ci l'a informé de son départ, combien il avait personnellement apprécié la qualité des relations qu'il avait établies avec le Cnis et son bureau.

Jean-Pierre Bompard fait savoir que la CFDT n'était pas demandeur du départ de Jean-Michel Charpin. De fait, il rend hommage à la capacité de l'Insee à résister aux pressions politiques, illustrée par les récents épisodes concernant les chiffres du chômage. Il espère que le nouveau Directeur général saura adopter un fonctionnement identique.

Par ailleurs, Jean-Pierre Bompard revient sur l'**indépendance professionnelle** de la statistique publique – ayant été auditionné au moment de l'évaluation par les pairs. Dans ce domaine, il estime que la réponse proposée par le nouveau Directeur Général n'est pas bonne. Il considère que le temps est venu de faire de l'Insee un Institut qui « s'autonomise », indépendamment des problèmes administratifs. Il souligne que le pouvoir politique a laissé pendant des mois courir le bruit que le travail de l'Insee n'était pas sérieux, notamment s'agissant de la mesure du pouvoir d'achat. Il évoque également les pressions permanentes pour évaluer l'impact des politiques de l'emploi. Dans ce contexte, il se déclare favorable à la création d'un organisme indépendant.

Jean-Pierre Bompard insiste également sur la nécessité pour l'Insee de fonctionner de manière européenne. Il souhaite que la statistique européenne ne soit plus cet assemblage de taux divers. Il y voit un enjeu de crédibilité pour la statistique publique. Du reste, il réaffirme l'attachement de la CFDT à la statistique publique. Tout comme une haute autorité est nécessaire pour gérer la sûreté nucléaire, il estime qu'il faut aujourd'hui recrédibiliser l'Insee – celui-ci ayant été attaqué de manière injuste. Sur la question du pouvoir d'achat, il souligne l'influence grandissante des indices construits par les enseignes Leclerc ou encore par l'INC. Or il estime que les organisations syndicales ont besoins de références précises dans ce domaine pour asseoir les revendications salariales, d'où la nécessité de fiabiliser à nouveau la statistique publique.

Denis Durand remercie Jean-Philippe Cotis pour la précision et la clarté de son exposé. En ce qui concerne le statut de l'Insee, il se satisfait de la position adoptée par la Direction Générale. Il estime que les menaces qui pèsent sur l'**indépendance et la crédibilité de la statistique publique** ne viennent, pour l'essentiel, ni des faiblesses du système, bien que des lacunes aient été mises à évidence récemment, ni de la demande sociale mais bien d'abord du pouvoir politique. D'un point de vue technique, il affiche un enthousiasme très modéré pour la RGPP. De même, il fait savoir que la CGT n'est pas particulièrement attachée aux autorités indépendantes à composition restreinte, au niveau européen comme au niveau national. Il s'interroge, par ailleurs, sur le sens des multiples missions confiées à différents organismes externes ou personnalités, comme la mission Quinet, risquant de créer autant d'interférences avec les travaux du Cnis. A ce titre, il se déclare choqué que des décisions aient été prises suite à la publication des conclusions du rapport IGF-IGAS concernant l'enquête emploi, avant même que les travaux du Cnis aient pu aboutir. Il commente également la désignation par le Gouvernement de deux experts pour élaborer des indicateurs de stress au travail, à la suite de remarques formulées sur un document de la Dares relatif aux conditions de travail. Il explique que, de fait, rien ne garantit l'indépendance de cette expertise. Il observe une multiplication d'initiatives auxquelles manquent le pluralisme nécessaire au débat et à l'expression de la demande sociale – ce qui fait précisément la richesse des travaux du Cnis.

Denis Durand considère que l'indépendance du système statistique public ne trouve pas son origine dans le statut juridique de l'Insee, ni dans une définition *a priori* de cette indépendance ; mais repose en revanche sur les deux piliers que sont la compétence la formation des agents qui exercent ce service public et l'interaction très constructive au sein du Cnis avec les forces sociales et politiques. C'est pourquoi, il nourrit des inquiétudes quant au respect du rôle bien joué par le Cnis et de sa capacité à être pris en considération dans les sphères de décision. Il évoque la possibilité que la CGT soit amenée à exprimer publiquement cette position.

S'agissant de l'enquête TeO, Denis Durand se félicite qu'un débat public ait pu naître à travers l'activité du Cnis. Il rappelle que la CGT prendra ses responsabilités vis-à-vis de cette enquête et assumera la position qu'elle a exprimée lors de la formation démographie et conditions de vie du mois d'octobre 2007. Il souligne que la CGT est favorable à cette enquête en tant qu'outil de connaissance de questions sociales d'une grande importance. Toutefois, la CGT émet des réserves sur certains éléments qui traduisent une focalisation exagérée sur certaines formes de discrimination, au détriment

notamment des discriminations sociales. La CGT considère, ainsi, qu'il s'agit d'une grave erreur d'avoir cherché à maintenir des questions qui choquent une partie de l'opinion, et plus particulièrement la question sur la couleur de peau.

Denis Durand estime, de fait, que la décision du Conseil Constitutionnel porte sur le fond, à savoir l'impossibilité de mener des enquêtes statistiques sur autre chose que des données objectives. Dans ces conditions, il souhaite vivement que les mesures conservatoires adoptées au stade des tests se transforment en mesures définitives. Il considère qu'un consensus large ne pourra être atteint si ces questions sont conservées dans l'enquête. En outre, il fait observer que ces questions et les réactions qu'elles suscitent mettent en danger la crédibilité de l'enquête et la fiabilité des résultats. Il y voit un risque pour l'ensemble du système statistique public.

Benoît Robin assure partager le sentiment du nouveau Directeur Général de l'Insee sur la nécessité **d'approfondir le dialogue, en particulier au sein du Cnis**. Il ajoute qu'un certain nombre de besoins sont apparus dans ce domaine. Il évoque les conditions de transparence dans lesquels Jean-Philippe Cotis et lui-même ont échangé dans le cadre de la Commission Syndicale Consultative de l'OCDE. Du reste, il indique que la CGT-FO ne manquera pas, dans le cadre du Cnis, de faire part de ses préoccupations quant au fonctionnement de la statistique publique et se montrera particulièrement attentive au respect de l'indépendance de celle-ci.

Benoît Robin souligne que, devant les attaques lancées contre le système statistique public, la CGT-FO s'attache à conserver une vision claire de l'appareil statistique et des missions réalisées – bien que les nombreuses interférences, provenant notamment du champ politique, altèrent quelque peu la lisibilité des outils existants. Il cite en exemple la création du « chariot-type ». Certes les attentes et les préoccupations sont fortes au sein du débat public. Néanmoins, Benoît Robin estime qu'il est nécessaire de prendre le temps d'approfondir, ensemble, les questions ayant trait à la mesure pouvoir d'achat. Il évoque notamment une réflexion à mener sur les aspects inhérents à la fiscalité.

Benoît Robin souhaiterait, par ailleurs, obtenir davantage de précisions sur le positionnement envisagé pour l'Insee dans l'environnement statistique.

Pierre-Marie Descolonges fait observer que **l'enquête emploi** obtient des taux de réponse particulièrement faibles en Ile-de-France. De ce fait, il doute que les problèmes fondamentaux puissent être solutionnés même en doublant la taille de l'échantillon. Il estime que les modalités de l'enquête devront être adaptées aux spécificités de l'Ile-de-France.

En outre, il fait observer que l'Insee exerce un rôle différent de celui attribué à ses homologues européens. En effet, l'Insee se veut un organisme de collecte et d'études ; tandis que les autres institutions statistiques européennes se contentent de collecter et de construire l'information statistique. Dans ce contexte, il s'interroge sur l'éventualité qu'un rapprochement avec les organismes européens conduise à un nivellement des fonctions. Le volet « études » pourrait alors être confié aux CRIES, ce qui bouleverserait le mode de fonctionnement de ceux-ci.

Jean-Pierre Dupont souligne que le bureau du Cnis ne peut se désintéresser de l'évolution institutionnelle de l'Insee dans le cadre de la RGPP, d'autant que **la mise en place d'une haute autorité ne manquerait pas de créer des interférences fortes avec le Cnis**. A ce propos, il fait observer qu'il pourrait être encore temps pour les personnes en charge de conduire cette révision de consulter le président du bureau du Cnis.

S'agissant de **la mesure du pouvoir d'achat**, M. le Président souligne que les travaux du groupe Freyssinet n'ont guère été pris en considération. Le fait illustre, selon lui, la faible capacité du système statistique public à intégrer les préoccupations des citoyens. Il insiste sur la nécessité d'être attentif au vécu de ces derniers. De même, il constate, vis-à-vis de l'enquête emploi, que l'Insee n'a pas su prendre la mesure d'un certain nombre d'évolutions sociétales, y compris en lien avec la spécificité de l'Ile-de-France dans la production statistique. Il exprime lui aussi des réserves quant à au développement du « chariot-type ». Il remarque néanmoins que cet outil a pu voir le jour.

En ce qui concerne la nouvelle méthodologie de l'enquête emploi, M. le Président s'étonne des faibles retombées médiatiques de la conférence de presse du 12 novembre 2007. Il regrette que les médias ne relayent pas suffisamment les évolutions positives.

En dernier lieu, M. le Président fait part de son souhait que les problèmes de gouvernance au sein du Cnis puissent être abordés dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme avec les présidents de formation. En effet, il juge inadmissible que des propos tenus au sein d'une formation du Cnis puissent être critiqués publiquement sur internet et servent à mettre en cause personnellement leur auteur. Il estime que des règles devront être établies en la matière, afin que les formations du Cnis puissent travailler dans la sérénité sur tous les sujets.

Jean-Philippe Cotis fait savoir à Jean-Pierre Bompard que lui non plus n'était pas demandeur du départ de Jean-Michel Charpin. Il évoque une réelle amitié entre eux deux et constate que ce dernier a eu la gentillesse de le recommander comme un successeur potentiel. Du reste, il affirme avoir accepté cette « très belle » mission avec pour ambition de protéger l'indépendance de l'Insee. Il souligne avoir toujours affiché un tempérament indépendant. Il estime notamment l'avoir démontré dans le cadre de ses fonctions au sein de l'OCDE. Il précise qu'il n'hésitera pas à dénoncer toute atteinte à l'indépendance de l'institution, voire à présenter sa démission en cas de remise en cause fondamentale. Il assure avoir accepté cette mission dans un esprit républicain, après seulement avoir été sollicité et avec le soutien d'anciens directeurs généraux tels Jean-Michel Charpin et Paul Champsaur.

En matière d'**intégration européenne**, Jean-Philippe Cotis insiste sur la nécessité de ne pas céder au « caporalisme » en réduisant le pouvoir d'initiative et la contribution des pays membres. Il regrette que les institutions européennes aient décidé de revenir, sans concertation, sur les arrangements conclus. Il estime que la construction européenne ne gagne pas à être conduite de manière arbitraire. En somme, il se déclare favorable au rapprochement des systèmes statistiques européens, tout en mettant en garde contre le « caporalisme » et parfois l'arbitraire. Malgré tout, il demeure convaincu que des solutions sont en passe d'être trouvées.

Pour ce qui est de l'**indépendance**, Jean-Philippe Cotis fait observer que celle-ci se cultive au quotidien. Néanmoins, il reconnaît la nécessité de s'appuyer sur des institutions protectrices – d'où l'intérêt d'une réflexion sur la mise en place d'une haute autorité indépendante. Il réaffirme par ailleurs son attachement à un maintien de l'Insee au sein du Ministère des finances. La préservation de la spécificité française en la matière lui paraît être une solution réaliste. Il constate qu'aucune autre institution statistique européenne ne peut se vanter d'avoir la centralité et le prestige de l'Insee, y compris dans le domaine des études économiques. Il met également l'accent sur le rôle très large que jouent les corps de l'Insee au sein des institutions de la République française. De fait, il a la conviction que l'adoption d'un statut d'établissement public compliquerait davantage l'exercice des missions de l'Insee. De surcroît, il évoque des inquiétudes fortes de la part des personnels à ce sujet. En tout état de cause, il souligne que si la mise en place d'une haute autorité indépendante s'avérait peu convaincante à l'usage, d'autres réflexions seraient menées.

Jean-Philippe Cotis confirme que l'Insee a été attaqué injustement par beaucoup, ce qui milite selon lui pour **une communication différente**. Il souligne que le système de communication n'est plus adapté au nouvel environnement au sein duquel opère l'Insee. Il explique, en particulier, qu'une parole rare place le Directeur Général devant un dilemme en période de crise : la décision de communiquer constitue à elle seule un signal de crise mais l'absence de communication contribue elle aussi à l'aggravation des problèmes. Il estime qu'un schéma de communication pourrait être mis en œuvre, dans lequel le Directeur Général et quelques directeurs rencontreraient la presse chaque trimestre, afin de procéder à un large tour d'horizon avec les journalistes, complété par la discussion d'un thème plus ciblé dont la substance suscite l'intérêt de la presse. Ce système permettrait de mieux cerner les phénomènes d'opinion, de « déminer » certaines problématiques et de dédramatiser les interventions en période de crise. Il souhaite qu'une réflexion s'engage sur ce point. Il plaide également pour une approche plus volontariste qui permette de mieux être entendu et de ne pas rester sans réaction face aux attaques. A l'aide d'une métaphore « rugbystique », il met en avant la nécessité d'opter pour une « défense haute ».

Jean-Pierre Duport souligne que bon nombre de ces problématiques seront abordées dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme. En conclusion, il fait part de son sentiment selon lequel l'indépendance de l'Insee repose avant tout sur les hommes et les femmes qui en constituent les forces vives.

II. Point d'avancement du groupe de travail chômage emploi, Jean-Baptiste de Foucauld

Jean-Baptiste de Foucauld rappelle que le mandat du groupe de travail a été examiné et approuvé lors de la dernière réunion du Bureau. Il souhaite aujourd'hui faire un point sur l'avancement des travaux et livrer les premières orientations, bien que celles-ci soient moins abouties que prévu à ce stade.

Jean-Baptiste de Foucauld fait savoir que le groupe de travail a tenu plus d'une réunion par mois depuis le 25 juin. Dans un premier temps il a dressé un état des lieux –disponible sur le site du Cnis comme les comptes rendus de séances approuvés et anonymisés. A ce propos, Jean-Baptiste de Foucauld invite les membres du Bureau à apporter leur contribution à l'état des lieux en indiquant au groupe de travail les sources qu'il n'aurait pu identifier. Le groupe de travail a auditionné les associations de journalistes – décision motivée par les difficultés de communication qui entourent les questions du chômage et de l'emploi. Il indique que les rapporteurs du groupe de travail IGF-IGAS ont également été entendus. Enfin, Jean-Baptiste de Foucauld annonce que le groupe de travail a entamé une réflexion sur les indicateurs de chômage, de récurrence et de précarité, à partir des données de l'enquête emploi.

Jean-Baptiste de Foucauld estime que le groupe de travail est aujourd'hui à mi-parcours d'un mandat ambitieux et extrêmement vaste. Il mentionne un certain nombre de difficultés dans le groupe. Il évoque notamment des interférences avec le groupe IGF-IGAS. Il précise que si tous les acteurs de la discussion s'entendent sur la nécessité de mettre fin à la fabrication hybride du taux de chômage mensuel, les désaccords ont porté essentiellement sur la forme. Le groupe de travail « chômage emploi » aurait pu être consulté avant toute prise de décision. Certes le mandat du groupe de travail ne prévoyait pas un examen détaillé des éléments repris dans le rapport IGF-IGAS. Certes l'Insee ne pouvait sans doute attendre la conclusion des travaux du groupe de travail pour proposer une nouvelle méthodologie. Néanmoins, ces décisions ont généré un certain mécontentement au sein du groupe de travail.

Quoi qu'il en soit, Jean-Baptiste de Foucauld se félicite que l'Insee ait produit un travail sérieux sur ce dossier le 12 novembre. Il salue tout particulièrement les efforts faits par l'Insee pour publier une série rétropolée du taux de chômage depuis le début des années 60. Par ailleurs, il souligne que l'Insee a réagi promptement aux propositions du groupe de travail, en complétant les tableaux distinguant huit catégories de demandeurs d'emploi (actuellement en situation d'emploi au sens du BIT / sans emploi au sens du BIT ; disponible / non disponible ; en recherche active / non en recherche active). La prise en compte de ces catégories devrait permettre un enrichissement considérable de la vision statistique du chômage et du sous emploi en faisant apparaître le « halo » que le seul chiffre Bit ne permet pas de mesurer. Jean-Baptiste de Foucauld se félicite que l'Insee ait été ainsi à l'écoute des propositions du groupe de travail.

Après ces réflexions sur la forme, Jean-Baptiste de Foucauld aborde les orientations proposées par le groupe de travail. Il indique que quatre orientations générales ont suscité l'adhésion de l'ensemble des participants et constitueront vraisemblablement un cadre pour la suite des travaux du groupe :

La première orientation traite des moyens à mettre en œuvre pour sortir de la « tyrannie du chiffre mensuel ». Ce chiffre s'avère être un indicateur très simplifié, mal commenté et qui perturbe la conduite des politiques publiques à tel point que certains parlent de fétichisation. Il est probable que, dans ce domaine, le découplage entre les chiffres mensuels issus de l'ANPE et l'enquête trimestrielle de l'Insee apportera un début de solution.

La seconde orientation concerne La nécessité de reconnaître l'imperfection des indicateurs. Il s'agira d'explicitier clairement, pour chaque indicateur, ce qu'il reflète et ne reflète pas, ainsi que les conditions qui pourraient en avoir affecté la mesure.

La troisième orientation insiste sur la nécessité de définir l'angle sous lequel seront observées les données. Il s'agira de comprendre et de justifier la visée des différents indicateurs. Trois problématiques ont ainsi été retenues par le groupe de travail :

- Mesurer dans quelle mesure des personnes sont privées du droit fondamental au travail, ce qui renvoie à des éléments quantitatifs (chômage, sous-emploi), sociaux (précarité, instabilité, etc) et qualitatifs (horaires irréguliers ; adéquation emploi / formation ; etc.)

- Mieux analyser de l'évolution de l'économie (indicateurs conjoncturels ; indicateurs structurels ; offres d'emplois non satisfaites ; etc.)
- Alimenter le débat citoyen dans de meilleures conditions (évaluation de l'efficacité des politiques publiques ; suppression des indicateurs simplistes ; etc.)

La quatrième orientation traite de la communication des indicateurs qui, de fait, se révèle quasiment aussi importante que les indicateurs eux-mêmes. Il s'agira notamment de résoudre un certain nombre de problèmes déontologiques en se penchant sur la formation des journalistes, ainsi que sur les délais dont ils disposent pour traiter une information parfois complexe.

Jean-Baptiste de Foucauld constate que le groupe de travail conserve devant lui une charge de travail considérable. Il indique que la prochaine réunion sera consacrée aux usages et limites des statistiques administratives. Le groupe de travail se penchera ensuite sur les critères d'emploi qu'il apparaît nécessaire de rapprocher des critères de chômage. Il s'agira ensuite d'aborder les problèmes de qualité d'emploi ; de précarité, de sécurité et d'instabilité de l'emploi ; de bouclage des populations actives. En dernier lieu, il conviendra de s'interroger sur la pertinence des indicateurs synthétiques dans ces domaines..

Jean-Baptiste de Foucauld rappelle que le groupe de travail a pour objectif de conclure son programme début mai 2008. Il espère que le travail de fond ainsi réalisé permettra d'avoir un débat fructueux et assaini sur le sujet ; plutôt qu'un débat caricatural, aboutissant à des décisions « sous-optimales ».

Débat

M. le Président se félicite que le groupe de travail progresse sur des sujets concrets, en dépit des difficultés rencontrées. Par ailleurs, il confirme la pertinence d'une action en direction des journalistes. Il insiste sur la nécessité de réfléchir à la pédagogie à mettre en œuvre vis-à-vis d'eux. Il se déclare convaincu que des fonds de dossiers doivent être constitués et transmis aux journalistes. Selon lui, ces fonds de dossier pourraient même avoir d'autres usages. En outre, il recommande de rencontrer périodiquement et « à froid » les journalistes avec lesquels l'Insee travaille en confiance, sans oublier la presse quotidienne régionale. Il estime que ce travail en amont permettrait une communication plus efficace, quelles que soient les conditions et les délais. Il souhaite vivement que le groupe de travail approfondisse cet aspect des choses.

Jean-Philippe Cotis se déclare très en phase avec cette vision des choses. Il souligne la nécessité d'entretenir un lien récurrent et de confiance avec la presse, afin de ne pas réserver la pédagogie aux situations de crise.

Benoît Robin partage le même sentiment et les mêmes préoccupations sur les aspects de communication. Il constate une dichotomie entre le système statistique public et l'image qui en est donnée dans la presse. Il déplore précisément les raccourcis opérés par certains journalistes qui omettent de faire état des remarques, observations ou précautions figurant dans les fiches et les notes de l'Insee. Ces pratiques dévoient, selon lui, les indicateurs et le travail du système statistique public. A ce propos, il réitère la demande des organisations syndicales de pouvoir bénéficier des documents sous embargo, ce qui permettrait une expression publique plus riche concernant l'ensemble des publications. Il fait observer que ce fonctionnement existait auparavant.

Jean-Pierre Bompard souligne que le groupe de travail dispose d'une certaine autonomie, matérialisée par l'existence en son sein d'un président et de rapporteurs. Néanmoins, il assure que le rôle du Bureau du Cnis est d'indiquer au groupe de travail les points sur lesquels il conviendrait d'avancer. Ainsi, tout en mesurant les risques de désaccord avec certains interlocuteurs du Bureau et du groupe de travail sur ce point, il fait savoir que la CFDT n'est pas favorable à la publication d'un chiffre mensuel. Il estime que cette méthodologie est « immaîtrisable ». Il constate que les chiffres mensuels font l'objet de nombreuses communications politiques. Or il évoque l'incapacité des responsables politiques ne serait-ce qu'à comprendre la catégorisation des DEFM et estime que la publication de ces chiffres mensuels n'a pas de sens. Il explique qu'une politique structurelle de lutte contre le chômage se conçoit à long terme. Il plaide, par conséquent, pour une logique de publication trimestrielle. De fait, il désapprouve la tentative « désespérée » de l'Insee pour arriver à produire mensuellement des taux de chômage. Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas de dévaloriser le travail effectué par l'ANPE.

Jean-Pierre Bompard estime, par ailleurs, que sur des chiffres aussi importants que ceux concernant le chômage et les prix, l'indépendance de l'institution est souhaitable.

Denis Durand signale que la CGT a effectué un travail relativement conséquent d'analyse et de présentation des sources existantes sur le chômage et l'emploi. Il assure que la CGT tiendra à la disposition du Cnis ce document destiné aux militants.

Yvonick Renard évoque les débats au sein du Bureau du Cnis sur le mandat du groupe de travail. Il salue, aujourd'hui, le rééquilibrage intervenu et l'intégration des dimensions réclamées par le Medef. Par ailleurs, il assure partager le sentiment exprimé par Jean-Pierre Bompard concernant la publication des indicateurs mensuels. Il précise qu'au-delà des chiffres, ce sont les tendances qui retiennent l'attention des utilisateurs de la statistique publique. C'est pourquoi, une fréquence trimestrielle lui semblerait plus indiquée. Toutefois, il conviendrait d'éviter, selon lui, que la publication des indicateurs trimestriels coïncide avec la conférence de presse du Directeur Général.

Jean-Baptiste de Foucauld souligne que s'il est effectivement question de réduire la « tyrannie du chiffre mensuel », la possibilité pour l'Insee d'éviter d'avoir à publier un chiffre mensuel relève d'un autre débat. Il gage que le groupe de travail aura ce débat. De fait, un certain nombre d'acteurs sociaux, parmi lesquels des organisations syndicales, des chercheurs et des associations, défendent la suppression du chiffre mensuel. Toutefois, il doute qu'il s'agisse d'une perspective réaliste dans la mesure où l'ANPE et Eurostat continueront à publier chaque mois des chiffres du chômage. Il conviendrait de faire en sorte que ces chiffres ne monopolisent pas l'attention et ne soient pas interprétés de manière abusive.

Jean-Baptiste de Foucauld ajoute que le groupe de travail s'est trouvé en difficulté du fait d'avoir eu à se prononcer sur une maquette d'informations rapides de l'Insee dévoilée en séance. En outre, il apparaissait difficile pour le groupe de travail de rendre un avis sans disposer d'un recul suffisant et d'une vision d'ensemble. Telles sont les raisons qui ont poussé le groupe de travail à ne rendre aucun avis à ce stade. Néanmoins, Jean-Baptiste de Foucauld souligne la nécessité de prendre en considération les réflexions du groupe de travail. Il souhaite donc qu'une fois la situation stabilisée par la mise en œuvre des nouvelles publications trimestrielles, la méthodologie n'évolue plus guère jusqu'à la conclusion des travaux du groupe de travail.

En tout état de cause, il constate qu'une mise en place davantage anticipée de ce groupe de travail aurait sans doute permis de faire émerger certains problèmes plus rapidement. Il ajoute qu'une difficulté est d'autant plus facile à surmonter qu'elle a été identifiée tôt.

M. le Président confirme la nécessité d'anticiper les situations de crise, notamment en identifiant les « signaux faibles ».

III. Point sur le RP : bilan de collecte et enquête coût et diffusion, Jean-Claude Frécon et Jean-Luc Heller

Jean-Claude Frécon rappelle que la loi de 2002 a modifié le système de recensement de la population en place depuis une cinquantaine d'années. En 2004, une instance d'évaluation de la collecte du nouveau recensement a été créée, avant que le décret du 27 avril 2005 ne mette en place une Commission Nationale d'Evaluation du Recensement de la Population (CNERP). Jean-Claude Frécon souligne qu'au moment de sa nomination à la présidence de cette commission en tant que sénateur, il occupait déjà un certain nombre de fonctions au sein de l'Association des Maires de France et du Comité des Finances Locales. Par ailleurs, il précise que deux co-rapporteurs ont été nommés au sein de la CNERP en les personnes de Philippe Delleur et Olivier Lefebvre, à présent remplacés par Pierre Bertinotti, membre du Contrôle Général Economique et Financiers, et Jean-Luc Heller pour la DGCL.

Jean-Claude Frécon indique que le mandat de la CNERP porte sur l'évaluation des modalités de collecte des informations. La CNERP conserve la possibilité de proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires relatifs au recensement de la population.

Jean-Claude Frécon rappelle que la CNERP a été placée sous l'égide du Cnis, avec toutes les obligations correspondantes, notamment en matière de publicité des décisions. Il souligne toutefois qu'en raison du nombre important de membres siégeant au sein de la commission, un certain nombre de « fuites » étaient à craindre. C'est pourquoi, il annonce avoir indiqué à tous les membres de la CNERP que les propositions d'avis devaient demeurer confidentielles jusqu'à leur validation par le Bureau du Cnis et leur approbation par l'assemblée plénière du 19 décembre 2007. Il précise qu'il a

lui-même observé cette attitude en refusant de répondre aux sollicitations des médias. En matière de communication, il assure partager les convictions défendues précédemment par le Directeur Général de l'Insee.

Jean-Claude Frécon souligne que la CNERP associe l'Insee et les communes, représentées par leurs élus et fonctionnaires territoriaux. Il mentionne également la présence au sein de la CNERP d'experts et de personnalités qualifiées. En somme, celle-ci se compose de trois collègues. Il précise que la loi de 2002 accentue la responsabilité des collectivités locales dans le recensement de la population.

Jean-Claude Frécon met en exergue, à ce stade, la contribution très régulière de l'Insee aux réunions de la CNERP. Il salue tout particulièrement le travail de Jean-Michel Durr, d'Olivier Lefebvre, de Caroline Escapa et de Brigitte Rabin qui constitue la base fondamentale des discussions de la Commission. Il souligne également la participation d'Eurostat et de représentants d'associations. A ce propos, il constate que si les associations de fonctionnaires territoriaux sont présentes et fortement impliquées, les associations d'élus, quant à elles, ne le sont pas suffisamment, en dépit de nombreuses relances.

Jean-Claude Frécon indique que la CNERP a conçu son travail dans la durée. Il rappelle que le recensement de la population se trouve encore aujourd'hui dans une phase transitoire, destinée à permettre le basculement en cinq ans de l'ancien système vers le nouveau. Il précise que, durant cette phase de transition, aucune donnée du recensement ne revêt un caractère légal. De fait, les données ne seront légalisées qu'au 1^{er} janvier 2009. Jean-Claude Frécon évoque une montée en puissance progressive – la population d'1/5^{ième} des communes de moins de 10 000 habitants étant recensée chaque année. Ainsi, l'expérience accumulée au fil des ans permet de corriger un certain nombre de dysfonctionnements. En dépit d'une collaboration extrêmement fructueuse avec l'Insee dans ce domaine, un certain nombre de points nécessitent encore de prendre du recul.

Jean-Claude Frécon explique qu'il s'agissait néanmoins pour la Commission de produire un rapport en 2007, afin que toutes les décisions nécessaires puissent être prises début 2008, avant le lancement de la nouvelle phase de recensement en 2009.

Jean-Claude Frécon revient sur les éléments du bilan de la CNERP. S'agissant de la mission de suivi, il précise que les discussions ont notamment porté sur le questionnaire, les opérations particulières pour les habitations mobiles terrestres ainsi que pour les personnes sans abris, l'organisation des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux, le bilan de la campagne passée et la préparation de la période à venir. Il a également été question de la presse, des médias et de la campagne de communication préparatoire. A ce propos, il confirme la nécessité de fournir aux journalistes des dossiers préalablement constitués, afin d'éviter certains commentaires quelque peu éloignés de la réalité. Une conférence de presse a ainsi été organisée en novembre, en partenariat avec l'Insee, pour présenter les modalités d'établissement des chiffres de population appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

Jean-Claude Frécon fait part de l'inquiétude de certains responsables communaux quant aux chiffres sur lesquels reposeront les renouvellements de conseils municipaux de mars 2008. Il indique que, durant la période transitoire, les chiffres de référence demeurent ceux de la dernière campagne de recensement, à savoir celle de 1999. Il souligne qu'il était nécessaire d'expliquer ce mécanisme aux journalistes. De fait, les élections de 2008 reposeront sur des populations recensées 9 ans auparavant.

Jean-Claude Frécon fait observer que le nouveau système, prévoyant une réactualisation chaque année, permettra d'éviter ce « gel » des populations entre deux campagnes. Dans l'ensemble, les nouvelles modalités de recensement constituent un réel progrès. Cela étant, il lui paraît logique que la nécessaire période d'ajustement s'accompagne de frictions et suscite quelques commentaires.

Jean-Claude Frécon ajoute que la CNERP a également examiné les rapports entre les agents recenseurs, les superviseurs et les coordonnateurs communaux, ainsi que les contrôles indispensables. Il signale que la dernière réunion de la Commission a par ailleurs été consacrée aux méthodes d'évaluation de la qualité. Il s'agissait de s'assurer de l'amélioration produite sur le plan statistique.

Jean-Claude Frécon annonce que le premier bilan s'avère particulièrement riche. Les délais du recensement ont ainsi été largement réduits, notamment grâce à l'action sur le terrain et par le biais d'une meilleure information. Les dépassements de délais apparaissent de plus en plus limités au fil des ans. De même, la livraison des imprimés a pu être améliorée. Cela étant, la CNERP s'est

beaucoup interrogée sur le calendrier de collecte et plus particulièrement sur la quasi-simultanéité de l'enquête avec les élections municipales. A ce propos, Jean-Claude Frécon soulève la question de l'opportunité pour les agents recenseurs de se porter candidats aux élections municipales. Il souligne le risque qu'un agent recenseur tire profit de sa situation pour faire campagne durant le processus de recensement. De fait, la Commission a attiré l'attention des associations d'élus sur ce point, en recommandant aux maires de limiter les risques d'aboutir à une telle situation, au moment de sélectionner les agents recenseurs.

Jean-Claude Frécon évoque également le problème spécifique des logements non-enquêtés. Il fait état de nombreuses remarques concernant les non réponses et la non-exhaustivité du nouveau procédé de recensement. Il fait observer qu'aucun recensement n'a jamais été exhaustif en pratique et concède que le nouveau recensement s'apparentera davantage à une estimation. Néanmoins, elle sera réactualisée chaque année, afin de refléter au mieux la réalité. Il ajoute que, dans l'ancien système, compte tenu de la modification de la date des élections municipales, il aurait sans doute fallu attendre 2009 pour obtenir de nouveau un recensement complet, portant à 10 ans l'intervalle entre les deux campagnes.

Jean-Claude Frécon indique que la CNERP s'est, par ailleurs, penchée sur le coût du recensement pour les collectivités locales, bien que cette problématique se situe aux limites formelles de son mandat. Il précise que cette préoccupation a naturellement été très largement relayée par les collectivités locales. La Commission a alors pris la décision de réaliser une enquête sur le coût du recensement, auprès de 541 collectivités représentatives des différentes catégories de communes. Les réponses fournies par près de deux tiers d'entre elles ont permis de structurer un avis allant dans le sens d'une amélioration de la dotation forfaitaire attribuée en compensation par l'Etat. Jean-Claude Frécon précise que cette dotation forfaitaire est déterminée en fonction de la dernière population connue et versée à l'avance aux communes. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette dotation couvre en réalité 60 à 65 % du coût effectif du recensement ; contre 40 à 42 % pour les communes de plus de 10 000 habitants. La Commission estime aujourd'hui que cette couverture est insuffisante, *a fortiori* pour les communes de plus de 10 000 habitants qui doivent également prendre en charge l'établissement des RIL. Bien que l'Etat ait souligné l'importance de l'enveloppe ainsi attribuée (18 millions d'euros par an, contre 50 millions d'euros en 1999), la CNERP propose de relever les taux de concours précédemment évoqués d'environ 10 points

Jean-Claude Frécon souligne qu'au-delà des considérations générales et du bilan de la mission d'évaluation, l'avis de la Commission comporte quatre points :

1. En ce qui l'organisation de la collecte, l'avis aborde la situation particulière des communes de 5 000 à 10 000 habitants, recensées une fois tous les cinq ans alors que les communes de plus de 10 000 habitants le sont partiellement tous les ans. De fait, les communes de 5 000 à 10 000 habitants font face à une charge de travail considérable, concentrée sur une seule année. Elles disposent de quatre semaines seulement pour effectuer le recensement, contre cinq semaines pour les communes de plus de 10 000 habitants. Par conséquent, en vertu de la possibilité qui lui est faite de recommander des modifications règlementaires, la Commission souhaite que l'Insee envisage, pour les communes les plus en difficulté, une extension à cinq semaines de la période de collecte. Elle propose par ailleurs que l'Insee puisse fournir à ces communes les listes d'adresses établies lors de l'enquête précédente. Enfin, il conviendrait de permettre à toutes les communes de recourir, si besoin, à davantage d'agents recenseurs. Jean-Claude Frécon évoque notamment les difficultés rencontrées par les communes de montagne pour assurer la couverture de leur territoire avec un nombre restreint d'agents. En s'appuyant sur l'étude des situations à l'étranger, l'avis insiste également sur la rénovation des méthodes de collecte, en prônant notamment l'utilisation d'internet. Il s'agirait, du moins, de ne pas brider les initiatives en la matière.
2. Le second point, à savoir le coût de la collecte.
3. Le troisième, relatif à la qualité de la collecte met en évidence que les enquêtes de la phase transitoire ont révélé une augmentation globale de la population, par rapport au recensement de 1999. Il conviendra de chercher à expliquer ce « saut » démographique et en tenir compte au moment de communiquer les résultats.
4. Le dernier point de l'avis est relatif aux enquêtes associées à la collecte. Il signale que la procédure demeurera inchangée pour les enquêtes demandées par les collectivités locales. Toutefois, il souhaite éviter que, compte tenu de la responsabilité accrue des communes dans

le recensement, certaines d'entre elles refusent d'administrer l'enquête Famille, au motif qu'elle n'entre pas dans le cadre défini par la loi de 2002. Quoi qu'il en soit, il insiste sur la nécessité de préparer au plus tôt la prochaine enquête Famille – capitale pour les démographes. Il précise que la dernière enquête de ce type date de 10 ans.

Avant de conclure, Jean-Claude Frécon explique que les chiffres communiqués à partir du 1^{er} janvier 2009 seront construits à partir des estimations réalisées sur cinq ans. Or il souligne que les communes ne sauraient être traitées de manière différente selon l'année durant laquelle elles auront été recensées. C'est pourquoi, la période de cinq ans perdurera par glissement. La loi prévoit en effet une estimation réalisée sur l'année centrale, ajustée par rétropolation ou extrapolation. Jean-Claude Frécon évoque des remontées négatives, y compris en provenance du parlement, concernant ce système. Néanmoins, il constate que celui-ci fonctionne. Du reste, il fait observer que tout système conserve des imperfections.

Débat

Benoît Robin rappelle que la CGT-FO avait émis quelques réserves au moment du vote de ce projet, craignant notamment une déperdition de l'information. Il constate, aujourd'hui, que les moyens mis en œuvre contribuent de manière indéniable à la qualité des travaux. Néanmoins, il conserve une interrogation quant au positionnement de cette commission par rapport au Bureau du Cnis. Il estime qu'il est délicat pour le Cnis d'apprécier et de relayer le travail de la commission, d'autant plus que celle-ci formule des propositions chiffrées, en l'occurrence concernant l'augmentation des taux de concours de l'Etat aux charges financières des collectivités locales dans le cadre du recensement. Il s'interroge sur la possibilité de conserver, telle quelle, cette proposition dans l'avis du Cnis. Par ailleurs, en tant que syndicaliste, il verrait d'un mauvais œil que le recours à davantage d'agents recenseurs concoure au développement, dans certaines communes, des emplois à temps partiel non-choisis. En revanche, il s'associe pleinement aux observations de la CNERP concernant l'enquête Famille.

Jean Pierre Dupont ne voit pas d'opposition de principe à ce que l'avis du Cnis reprenne la proposition de la CNERP sur les concours financiers aux collectivités locales. Il souligne que le Bureau du Cnis a déjà été amené à se préoccuper de l'évolution des moyens budgétaires des services statistiques ministériels. Le Cnis ne s'interdit donc pas d'intervenir sur de tels sujets. En outre, il considère que la CNERP a précisément pour objet de souligner ce type de difficultés.

Jean-Claude Frécon indique que le chiffrage de cette proposition a été longuement débattu au sein de la CNERP. En effet, certains le considéraient bien insuffisant. Il a finalement été décidé de prôner une amélioration « de l'ordre de 10 points ». Jean-Claude Frécon souligne l'attachement de la CNERP à ce que la mesure n'aille pas en deçà de ce chiffre.

S'agissant du recrutement d'agents recenseurs supplémentaires, Jean-Claude Frécon évoque un besoin relativement spécifique aux communes de moins de 10 000 habitants. Il ajoute qu'une mesure allant dans ce sens ne concernerait pas les employés communaux déjà en place. Du personnel supplémentaire serait alors embauché ponctuellement. Cela étant, il confirme que les travaux de recensement font partie intégrante de la mission de certains agents.

IV. Présentation des résultats du groupe de travail sur les DOM-COM, Bernard Morel

Bernard Morel rappelle que le groupe de travail sur les DOM-COM a été constitué suite à l'intervention, au sein de la formation statistiques régionales et locales, d'un membre du Conseil Economique et Social chargé d'évaluer la loi programme de 2003 sur l'Outre-mer. Les difficultés rencontrées pour mobiliser les statistiques aussi bien sur les DOM que sur les COM avaient alors été pointées. Ce constat a donc conduit à la création d'un groupe de travail « interservice », piloté par Patrick Redor du département de l'action régionale. Le groupe de travail a reçu la contribution du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, des services statistiques concernés, ainsi que les instituts IEDOM et IEOM.

Bernard Morel dénombre trois ensembles de préconisations faites par le groupe de travail.

La première se fonde sur l'état des lieux produit qui livre une description très précise, source par source, de ce qui est fait, ou non, dans les DOM ainsi que dans les COM. Il s'agira dorénavant, pour chacun des services producteurs, de réactualiser régulièrement ce bilan.

La deuxième recommandation porte sur la nécessité d'appliquer le même traitement statistique à l'ensemble des départements et régions, qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer. Ce principe devrait trouver sa traduction dans les tableaux comparatifs disponibles sur le site de l'Insee.

La troisième préconisation a trait à l'importance de disposer aussi d'informations harmonisées sur les COM. De fait, la responsabilité de la statistique dans les COM ne relève ni de l'Insee, ni des services statistiques ministériels, mais d'accords bilatéraux spécifiques. Néanmoins, un besoin important de disposer de données cohérentes sur l'ensemble du territoire se trouve relayé par le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, ainsi que par le Conseil Economique et social. Des opérations spécifiques devront donc être lancées, avec l'appui du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, pour **avancer vers la mise en place d'un socle commun de statistiques harmonisées.**

Bernard Morel ajoute que ces efforts traduisent la volonté de disposer de statistiques suffisamment localisées pour mieux évaluer les politiques. Dans cette optique, il souligne le rôle essentiel des sources administratives. Or il fait savoir que la qualité du remplissage des fichiers administratifs demeure très variable, en particulier s'agissant des revenus fiscaux et de la taxe d'habitation. Cette non-homogénéité gêne aujourd'hui la montée en puissance d'une statistique totalement comparable à celle des régions métropolitaines. L'avis rendu par le groupe de travail recommande donc que chacun fasse son possible pour accroître la qualité des fichiers administratifs dans les DOM-COM.

Jean-Pierre Duport salue la qualité des travaux du groupe de travail. Il signale par ailleurs que les représentants du Conseil Economique et Social semblent avoir beaucoup apprécié le rapport et les conclusions du groupe de travail. Il estime qu'un suivi de ces travaux sera nécessaire.

V. Présentation de l'avis général 2008, Philippe Cuneo

Philippe Cuneo fait part de son intention de sélectionner les avis les plus importants, ainsi que ceux pour lesquels des modifications sont proposées. Il invite les membres du Bureau à faire part de leurs observations au fur et à mesure. Seuls les avis ayant donné lieu à des commentaires sont repris dans ce compte rendu.

1. Thèmes transversaux

Avis n°1 : indépendance professionnelle

Le premier avis transversal concerne l'application par l'Insee des règles d'indépendance professionnelle pour la production et la diffusion de statistiques.

Denis Durand indique que la CGT conserve de fortes réserves sur la référence faite aux conclusions de la RGPP. Il précise qu'il s'agit d'une position de principe.

Avis n°3 : Trajectoires et origines

Philippe Cuneo indique que le troisième avis transversal, adopté le 12 octobre 2007 par la formation démographie et conditions de vie, a été modifié afin de tenir compte de la décision du Conseil Constitutionnel concernant l'enquête TeO. Il s'agit dorénavant pour le Cnis d'approuver « *la décision de l'Insee et de l'Ined de retirer du test en cours les deux questions sur l'autodéfinition de la couleur de peau.* » Pour être factuel, l'avis précise que ce retrait des deux questions ne concerne que le test en cours à titre conservatoire.

Denis Durand réaffirme son souhait de voir la mesure conservatoire se transformer en mesure définitive.

Jean-Philippe Cotis rappelle les deux critères qui vont guider les décisions par la suite : minimiser le risque d'anticonstitutionnalité et réunir un très large consensus sur le projet d'enquête.

Jean-Pierre Duport pense qu'il faut être précis d'autant que le débat n'est pas clos quant à l'interprétation de l'avis du Conseil Constitutionnel ni sur la recherche du consensus.

Yvonick Renard s'étonne que le troisième paragraphe de l'avis, formulé par la formation démographie et conditions de vie, figure parmi les thèmes transversaux. En outre, il note que ce paragraphe renvoie à des principes adoptés par un conseil scientifique au sein duquel le Cnis n'est pas actif. Le fait que le Cnis soit simplement tenu informé des décisions du Comité Quételet lui semble constituer un problème de procédure.

Philippe Cuneo indique qu'il s'agissait pour la formation de prévenir tout risque d'utilisation abusive des données de l'enquête certains chercheurs. Il a donc été prévu d'instaurer une procédure de validation par le réseau Quételet de chaque demande de mise à disposition des données de l'enquête – le réseau Quételet conservant la possibilité de faire appel à son conseil scientifique pour les demandes nécessitant un examen particulier. Dans ce contexte, l'avis du Cnis insiste sur la nécessité d'accentuer le caractère solennel de la procédure d'évaluation des demandes, en systématisant le recours à un examen par le Conseil scientifique.

Yvonick Renard assure comprendre la démarche. Néanmoins, il souhaite que le Cnis fasse preuve de vigilance, afin que les procédures appliquées aux données sensibles de l'enquête TeO ne s'étendent pas à d'autres variables. Il s'oppose, plus particulièrement, à ce que les principes de la revue Economie et Statistique ou encore le Comité Quételet définissent ce que sont les variables sensibles pour les entreprises.

Jean-Pierre Duport fait observer que les principes en question sont clairement identifiés et datés et que le Cnis ne saurait adhérer nécessairement à tous les principes actuels ou futurs des entités mentionnées. Il ajoute qu'il ne s'agit en aucun cas de donner un « blanc sein » au Conseil scientifique du Comité de concertation, sans se préoccuper de l'évolution de son fonctionnement.

Philippe Cuneo suggère de préciser dans l'avis qu'il s'agit des variables sensibles « de cette enquête ».

Avis n°4 : la mobilisation des sources administratives à des fins statistiques.

Philippe Cuneo souligne qu'il s'agissait déjà d'un axe du moyen terme 2004-2008. Il précise que le projet d'avis mentionne les difficultés rencontrées par certains statisticiens pour obtenir certaines informations, pourtant légalement accessibles, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. En outre, le projet d'avis fait mention du centre sécurisé mis en place par l'Insee, en parfait accord avec la Cnil. Ce projet fera l'objet d'un test en 2008 qui vérifiera à la fois la faisabilité technique des protocoles mis en œuvre et le respect des règles juridiques et de confidentialité.

Jean-Luc Biacabe note que cet avis particularise un certain nombre de principes généraux. Il fait part d'une préoccupation remontée par le réseau des chambres de commerce concernant les difficultés d'accès aux fichiers des douanes dans le cadre de la mission d'accompagnement des entreprises pour le développement de leurs exportations. Il souhaite qu'au-delà des chercheurs et des statisticiens, les organismes publics tels les Chambres de commerces bénéficient également d'un accompagnement dans leurs démarches d'accès aux fichiers des douanes, dans le respect du secret statistique.

Yvonick Renard estime qu'il serait préférable de faire référence aux « autorités de contrôle et de régulation », plutôt que de fustiger une fois de plus l'ACAM. Par ailleurs, il revient sur les conditions de cession, définies par la loi, d'un certain nombre de fichiers issus de gisements administratifs. Dans ce domaine, il conserve des doutes sur la qualification des chercheurs. Il souligne qu'un chercheur qui travaille pour une autorité de régulation n'est pas un « chercheur ».

Jean-Pierre Duport ne verrait aucune objection à ce que les responsabilités de l'ACAM soient clairement explicitées. Il accepte de revenir sur la formulation proposée. Néanmoins, il ne s'interdira pas d'indiquer oralement que l'avis vise particulièrement l'ACAM.

Jean-Marc Béguin souhaite savoir si le projet d'avis s'étend également aux données d'entreprises. Par ailleurs, il précise que les données douanières ne sont pas des données statistiques mais des données administratives. A ce titre, elles ne relèvent pas du Cnis.

Jean-Pierre Duport fait observer que l'avis envisage précisément la mobilisation des sources administratives. Il conserve une portée générale et vise ainsi les données relatives aux statistiques d'entreprises. En réponse à la requête de Jean-Luc Biacabe, il s'engage à trouver, hors séance, une formulation qui tienne compte des utilisateurs que sont les chambres consulaires et notamment les chambres de commerce et d'industrie et les collectivités locales.

Avis n°5 : l'évaluation des politiques publiques

Philippe Cuneo rappelle que ce thème sera abordé au cours de l'assemblée plénière du Cnis. Il précise que l'avis se concentre sur les indicateurs de performance et plus particulièrement sur ceux de la LOLF. L'avis revient notamment sur l'interprétabilité, la qualité et le coût des indicateurs définis en dehors du système statistique public.

Yvonick Renard estime qu'il est inutile de préciser que les exigences de qualité sont celles « de la profession ».

François Vincent recommande de substituer la notion « d'utilisateurs » à la notion « d'usagers ».

Avis n°8 : le colloque organisé conjointement par le Cnis, le conseil général de Loire-Atlantique et l'Assemblée des départements de France, le 23 janvier 2008.

Ce colloque aura pour thème la mise en commun de l'information statistique entre l'Administration et les collectivités territoriales, dans le but d'éclairer les différents acteurs des politiques publiques de plus en plus décentralisées.

Jean-Luc Biacabe évoque la possibilité que l'avis porte sur tous les acteurs du développement territoriale, y compris les chambres de commerce et d'industrie.

Jean-Pierre Duport fait savoir que l'avis ne vise que les collectivités locales, post-décentralisation. Il assure que tous les membres du Bureau sont néanmoins invités à participer à ce colloque.

Yvonick Renard juge nécessaire de préciser que les statistiques visées sont de nature « sociale ».

M. le Président assure que les compétences des collectivités locales sont générales. Cependant, il n'est pas hostile à ce que l'avis fasse référence de façon plus explicite aux statistiques sociales.

Benoît Robin rappelle qu'il s'était permis, au printemps dernier, de faire part de l'intérêt pour ce type d'initiative des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux. Or il constate que ces derniers n'en ont pas eu l'écho.

Jean-Pierre Duport estime que l'avis doit tenir compte de l'organisation institutionnelle. Il souligne que les CESR sont positionnés auprès des Conseils Régionaux. Cela étant, il suggère à Benoît Robin de renouveler cette préoccupation concernant la collaboration avec les CESR devant l'assemblée générale. Quoi qu'il en soit, des invitations seront envoyées aux présidents des CESR et CRIES.

2. Statistiques d'entreprises

Avis n°9 : les travaux du groupe de travail sur l'élaboration des statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes

Philippe Cuneo indique que cet avis encourage notamment la démarche RESANE, le développement des opérations de profilage, ainsi que la poursuite des réflexions sur le secteur financier dans le cadre d'un nouveau groupe de travail.

Denis Durand réaffirme le point de vue de la CGT sur les conclusions du groupe de travail légèrement en décalage avec le consensus. Il indique que la CGT sera probablement amenée à formuler d'autres observations par écrit. Il évoque la possibilité qu'une prise de position particulière soit jointe à des rapports du Cnis.

Benoît Robin fait part de l'intérêt de la CGT-FO pour les prolongements envisagés dans le secteur financier. Il salue également la volonté de traduire en anglais les conclusions du groupe de travail afin d'en faciliter la diffusion. A ce propos, il recommande de prêter une réelle attention à l'accessibilité des documents. Au moment de renouveler les membres des formations, toute mesure visant à encourager la participation des acteurs concernés serait, selon lui, appréciable.

Avis n°10 et 11 :

Philippe Cuneo évoque la tenue d'une réunion de concertation autour des enquêtes de production, le 10 octobre 2007. Il explique que le projet d'avis fait référence aux orientations définies lors de cette réunion, de même qu'aux préconisations d'un groupe de travail réuni sur ce thème durant la période estivale. Il semble aujourd'hui que ces orientations suscitent l'adhésion du système statistique public d'entreprises, ainsi que des organismes professionnels, quant à la manière de travailler ensemble en disposant, par le biais de transferts de maîtrises d'œuvre des enquêtes, de l'information utile relative aux entreprises

Philippe Cuneo souligne que l'avis n°11 répond à la demande des organismes professionnels d'être mieux éclairés sur le marché intérieur, à un niveau très fin. Des initiatives sont donc à prendre vis-à-vis des importateurs.

Yvonick Renard se félicite que les avis proposés réintègrent ainsi les groupes de travail dans le giron du Cnis. Cela étant, il souhaite que la dernière phrase de l'avis n°11 soit modifiée de la façon suivante : « *il (le Cnis) encourage tout avancement dans ce domaine où les organismes professionnels formulent des propositions* ».

M. le Président suggère d'opter pour la formulation suivante : « *Considérant que les administrations concernées sont disposées à poursuivre leurs investigations et souhaitant la poursuite des avancements constatés, il invite l'ensemble des partenaires, notamment les organismes professionnels, à continuer à formuler des propositions dans ce domaine.* »

Avis n°12 : Les statistiques sur la population des petites et moyennes entreprises

Charles El Nouty évoque un processus de concertation débuté deux ans plus tôt et dont les résultats devraient être communiqués avant le printemps 2008. Il réaffirme l'importance de cet avis pour la CGPME. Il ajoute que cet avis répond à un réel besoin des acteurs économiques, politiques et sociaux.

Pierre-Marie Descolonges évoque la possibilité de faire également référence aux TPE.

Jean-Marc Béguin souligne que l'enjeu associé à cet avis est d'engager une réflexion sur la définition statistique des PME. La définition des TPE pourrait presque s'en déduire.

Avis n°13 : Les statistiques sur les transports

Philippe Cuneo informe le Bureau du Cnis de la décision de Monsieur Borloo de regrouper l'ensemble des services statistiques du Ministère de l'économie et des finances – entraînant, de fait, la disparition du SESP. Un commissariat sera créé, composé d'un *think tank* pour le MEDAD, d'une direction pour la recherche et d'un service statistique.

3. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

Avis n°23 à 28 :

Jean-Luc Heller indique qu'il s'est agi de reprendre les avis formulés par la CNERP. Il souligne que la Commission s'est emparée de la possibilité qui lui était faite, par son mandat, de proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires. En outre, certaines propositions ont été chiffrées notamment sur la dotation forfaitaire de recensement.

Jean-Luc Heller assure que l'avis de la CNERP est explicite et pourra d'ailleurs être défendu devant l'assemblée plénière du Cnis. Néanmoins, il convient qu'une jurisprudence soit établie. Il s'interroge sur la possibilité pour le Bureau du Cnis de reprendre tel que les avis d'une commission du Cnis. Il suggère d'ajouter un paragraphe faisant office de chapeau pour indiquer que le Cnis prend acte

des avis formulés par la CNERP et souhaite leur prise en compte par les administrations concernées. Il note que le problème se posera de la même façon pour les avis formulés par la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales.

Afin de ne pas déséquilibrer la rédaction de l'avis général, *Jean-Pierre Duport* recommande de conserver l'avis n°23 – en le développant éventuellement – et de renvoyer aux avis des formations ceux de la CNERP, qui demeure une formation particulière du Cnis.

Jean-Claude Frécon souhaite, par ailleurs, que le troisième point de l'actuel avis n°24 devienne un avis à part entière, s'appliquant à l'ensemble des communes. Il évoque la possibilité de constituer un avis n°24 bis.

4. Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

Avis n° 14 à 18 :

Philippe Cuneo indique que la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales a approuvé, en juin 2007, la révision des nomenclatures d'activités et de produits. Il espère que le décret traduisant la révision de la NAF aura été signé à la date de l'assemblée plénière. En revanche, il constate un certain retard pris par Eurostat concernant la classification des produits, en raison notamment des difficultés rencontrées pour traduire le document en gaélique. Par conséquent, l'arrêté concernant les produits ne pourra être pris avant le 1^{er} janvier 2008.

Yvonick Renard suggère de modifier l'ordre des avis pour les rendre plus explicites.

5. Statistiques sociales

Avis n°19 : Elfe

Philippe Cuneo fait savoir que l'avis concernant le projet ELFE, discuté au sein du Bureau du Cnis en juin 2007, a été conservé en l'état. Il précise que, dans le premier paragraphe, la présidente de l'interformation statistiques sociales a souhaité faire état de « questions » et non de « problèmes », comme cela avait été suggéré.

Denis Durand rend hommage au travail de l'interformation, ainsi qu'aux efforts de sa présidente pour prendre en considération les différents points de vue exprimés. Cela étant, il constate qu'un certain nombre de recommandations, formulées à l'époque, n'ont pas été beaucoup suivies d'effets. C'est pourquoi, la CGT souhaite aujourd'hui émettre un point de vue sur cette question sous la forme d'une proposition d'amendement à l'avis.

Jean-Pierre Duport invite la CGT à défendre cette proposition devant l'assemblée plénière du Cnis.

Avis n°20 : rapport Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités sociales.

Philippe Cuneo précise que cet avis concerne la mise en œuvre des préconisations du groupe de travail.

Denis Durand évoque la possibilité que d'autres organismes statistiques aient travaillé dans ce sens. Par ailleurs, il s'interroge sur le caractère légèrement condescendant de l'avant-dernier paragraphe. Il recommande de faire état « *d'indicateurs conçus pour favoriser l'accès du plus large public à l'information pertinente* ».

Avis n°21 : avis rendu par la formation emploi-revenus du 30 novembre 2007

Philippe Cuneo souligne que cet avis complète l'avis relatif à la mise en place du groupe de Foucauld pris par le bureau de mois de mars.

Yvonick Renard s'interroge sur l'intérêt de conserver l'avis du 21 mars 2007 dans l'avis général.

M. le Président propose de le supprimer.

6. Statistiques régionales et locales

Avis n°30 : la diffusion du recensement

Pierre-Marie Descolonges souhaite obtenir des précisions sur la notion de « publics spécialisés ». Il demande si les CESR font partie de cet ensemble.

Pierre Audibert précise que deux types de produits seront mis à disposition de tous les utilisateurs : des produits utilisables par tous et d'autres, plus élaborés, destinés aux agences d'urbanismes, aux CESR, etc. qui peuvent travailler les données pour produire l'information qu'ils souhaitent.

Denis Durand s'interroge sur les « niveaux géographiques » mentionnés.

Pierre Audibert souligne que les indicateurs concernent tous les niveaux, depuis la commune jusqu'à la France entière. Il ajoute que des résultats infra-communaux seront également produits.

M. le Président souhaite que le niveau infra-communal soit clairement mentionné dans le deuxième point de l'avis.

Pierre Audibert signale que tous les indicateurs n'ont pas été définis. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de formaliser un plan de diffusion général.

Jean-Pierre Duport explique que le terme « publics spécialisés » désigne les utilisateurs pour lesquels auront été conçus les indicateurs. Il assure néanmoins que ces derniers demeureront accessibles à tous.

Jean-Luc Heller recommande d'évoquer une mise à disposition « conçue pour les publics spécialisés ».

Avis n°31 et 32 :

Yvonick Renard estime que le Bureau du Cnis pourrait faire l'économie de ces avis, dans la mesure où ils reprennent les éléments des avis n°6 et 8.

Françoise Dussert explique qu'il s'agissait de conserver intacts les avis proposés par les formations.

M. le Président propose de les supprimer.

7. Avis des formations

M. le Président propose de recueillir les observations des membres du Cnis sur les avis des formations.

Denis Durand revient sur l'avis n°4 de la formation environnement. Il souligne que la CGT demeure sensible à l'évaluation des risques naturels et technologiques qui pèsent sur les salariés dans le milieu professionnel. Il signale que cet aspect mériterait d'être également mentionné.

Jean-Pierre Duport fait savoir qu'aucun avis ne saurait être modifié sans l'assentiment du président de la formation concernée. Du reste, il considère que la deuxième phrase du paragraphe intègre les préoccupations de la CGT en faisant référence aux « statistiques relatives aux activités économiques, aux équipements ou aux services publics menacés également par ces risques ».

Pierre-Marie Descolonges estime, pour sa part, que la population salariée est incluse dans la notion de « populations ».

Yvonick Renard évoque la possibilité de recadrer les avis n°3 et 7 de la formation urbanisme, équipement, logement par rapport à la décision présidentielle récente.

Jean Pierre Duport ne souhaite pas engager le Bureau du Cnis dans un tel exercice. Il insiste sur la nécessité de conserver au projet d'avis un caractère daté. Il assure que ce point pourra être abordé lors de l'assemblée générale.

VI. Points divers

Denis Durand fait savoir que le Comité du Label a suspendu l'attribution du label à l'enquête sur la compétitivité de l'entreprise France. Il précise que le Comité du Label a été saisi en urgence – les processus de construction, de test et de réalisation de cette enquête se concentrant sur une période relativement brève. Il évoque des objections philosophiques à certaines des orientations traduites par cette enquête. De surcroît, il souligne que certains éléments du questionnaire posent des problèmes méthodologiques. En outre, il fait remarquer que certaines questions intéressent les salariés des entreprises, bien que les processus de concertation se soient jusqu'alors limités au dialogue entre l'Administration et les représentants des directions d'entreprises. Il souhaite qu'une forme de concertation permette aux représentants des salariés de donner leur avis sur le contenu de l'enquête.

Jean-Philippe Cotis confirme la nécessité de travailler sur ce sujet. Il prend acte des remarques formulées et estime qu'elles devraient permettre de réaliser un certain nombre de progrès.

Denis Durand ajoute que si la proposition était faite de réunir les comités de concertation de cette enquête, la CGT se montrerait disponible pour y participer.

***M. le Président* annonce que le prochain Bureau du Cnis aura lieu le 27 mars 2008. Il conviendra alors d'élire un nouveau président. Il rappelle que les représentants des organisations devront avoir été renouvelés avant le 20 janvier 2008.**